



Mise à jour du Règlement Intérieur

Assemblée Générale Extraordinaire- Sierentz Tir Sportif – 30 juillet 2023

Gabriel Flory



Objectifs de la mise à jour

- Harmonisation avec la version mise à jour des Statuts.
- Actualisation du fonctionnement et des pratiques de notre association.



Principales modifications (1/2)

- Officialisation de l'existence du site internet de l'Association et des informations disponibles.
- Clarifications concernant les règles d'accès, d'utilisation et de sécurité des installations.
- Mise à jour des modalités d'adhésion et de renouvellement, des conditions d'admission de nouveaux membres, et des cas de perte de la qualité de membre (harmonisation avec les statuts).
- Réduction du nombre d'heures minimum de travail bénévole à 20 heures par an contre 24 auparavant, et révision du versement compensatoire (pro-rata de 10 Euro par heure minimum non effectuée)
- Mises à jour reflétant la non-discrimination et l'égal accès des femmes et des hommes membres de l'Association.



Principales modifications (2/2)

- Mises à jour reflétant les évolutions des règles et pratiques de la Fédération Française de Tir (plateforme EDEN, certificat médical, demande d'avis préalable, ...).
- Ajout de références à la pratique des disciplines régies par la Fédération Sportive et Culturelle de France (Avant-Garde du Rhin).
- Clarifications concernant l'organisation des permanences.
- Mises à jour concernant la participation de membres à des compétitions et frais relatifs.
- Mises à jour concernant les tenues vestimentaires.
- Clarifications sur les rôles du Comité Directeur et du Bureau (harmonisation avec les statuts).